

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2022

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par

M. Ramos, rapporteur, Mme Crouzet, M. Mignola, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, Mme Benin, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Pupponi, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman

à l'amendement n° CE|24 du Gouvernement

TITRE

I. – Au second alinéa de l'amendement, remplacer les mots :

« l'utilisation »,

par les mots :

« la consommation ».

II. – Au même alinéa, remplacer le mot :

« nitrités »,

par le mot :

« nitrés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision lexicale.